

Édito par Pascal Morel Secrétaire Général de l'UD

Presque un an après l'annonce du premier mort de la Covid 19 en Chine, aucun bilan réel et objectif des mesures déjà en place n'est posé, et c'est essentiellement sur les comportements individuels que le gouvernement entend peser.

Une partie du monde de la culture est à l'asphyxie depuis mars, sans perspective de reprise et la situation est aussi très grave pour les salariés des secteurs de l'événementiel, du sport, du tourisme et des hôtels-café-restaurants.

Le recours à la banque alimentaire et aux associations d'entraide explose. Le chômage de masse s'intensifie et est dans toutes les têtes. La jeunesse est au cœur de cette régression sociale.

Le monde d'aujourd'hui est en train de basculer, à bien des égards, vers un cauchemar dont chacun aimerait se réveiller pour retrouver à minima le monde d'avant.

Aussi, le monde du travail a besoin de perspectives et notre projet de transformation sociale de la société, peut en tracer les grandes lignes.

Face à ces défis pour le monde du travail, la CGT a un rôle éminent à jouer.

Le contexte de crise sanitaire n'aide pas à mobiliser et malgré le foisonnement des appels, nous ne devons pas cacher les difficultés rencontrées par un grand nombre d'organisations pour s'approprier le processus de mobilisation.



La marche est haute pour gagner l'ensemble du monde du travail à la lutte mais nous ne gagnerons le processus de mobilisation que dans la durée, sur la base de ce qui est en train de se construire.

Le 4 février doit être une étape et nous avons besoin d'aller au débat avec les organisations pour travailler la suite, sur la base d'un bilan nous permettant de trouver collectivement des leviers pour avancer et résoudre les difficultés éprouvées par les organisations.

La crise sanitaire a accentué certaines difficultés que nous avons déjà identifiées. Notre organisation a besoin de ses deux jambes pour avancer et notre CGT a besoin d'appuyer le revendicatif sur sa vie syndicale pour aller à la bataille.

Cela pose la question de nos priorités collectives et de retrouver le temps de la CGT.

Prendre soin de l'organisation doit être notre priorité. Nous devons créer les conditions pour travailler davantage nos liens avec les organisations et les syndicats. Repartir de la base afin de construire nos fondements pour gagner notre projet de transformation sociale et de la société.

Les enjeux sont grands pour le monde du travail et pour notre organisation syndicale.

C'est ce à quoi nous allons nous attacher dans les semaines qui viennent et dans le cadre de notre 45^e congrès qui se déroulera du 09 au 11 juin 2021 à Barentin.

Fraternellement

Sommaire :

2 - Echos des luittes

- Sumpar
- Bataille
- chevron

3 - Education nationale Loi sécurité Globale

4-5 Démantèlement EDF

6 - Collectif défense libertés

8 - Rassemblement sans papiers

9 - Publications

Dates à retenir !

28 janvier
action Energie
rassemblement sans papiers

30 janvier
contre la loi sécurité globale

4 février
Journée d'action interpro

9 - 10 - 11 juin
45^e congrès UD
à Barentin



Rassemblement à SUMPAPAR

Le 8 janvier 2021 nos camarades élus il y a 1 an n'ont jamais pu mettre en place une réunion CSE, ni même avoir un local, du matériel, un panneau d'affichage qui ferme à clé, des NAO etc...

L'employeur a toujours vu d'un mauvais œil l'arrivée de la CGT à SUMPAPAR. Nos camarades sont en chômage partiel depuis le début de la crise sanitaire alors que les collègues poste pour poste, travaillent à temps plein sans chômage partiel.

L'employeur a fait un PSE qui a été rejeté par toute la CGT car n'ayant jamais eu de réunion officielle auparavant, la CGT n'avait aucun élément pour analyser le PSE. La CGT a demandé un cabinet d'expertise pour avoir un regard extérieur ce qui a été refusé par les 5 élu(e)s sans étiquette.

Le PSE prévoyait 51 licenciements, pour en avoir 48 quelques semaines après et pour finir à 38, mais sans jamais l'avoir appris en réunion CSE.

Nos camarades de la CGT étaient reçus en entretien préalable à licenciement le 8 janvier car l'employeur souhaite les licencier alors que les 5 élu(e)s sans étiquette n'étaient évidemment pas inquiétés par ce futur licenciement, c'est certainement dû pour leurs bons et loyaux services pour avoir validé le PSE à 100%

A l'heure actuelle sur nos 3 camarades un seul a été réintégré, les 2 autres camarades doivent passer devant la DIRECCTE pour que l'inspection du travail donne son avis. Nous sommes confiants car le dossier sur la discrimination syndicale qu'ils ont monté le démontre ...



Les salariés de Bataille, en grève avec la CGT, arrachent 1550€ pour tous. L'entreprise Bataille, branche construction, emploie à Notre Dame de Gravenchon 240 salariés qui interviennent dans la maintenance industrielle.

L'entreprise a été totalement paralysée par la grève à partir du 4 janvier. Au départ de la grève : la décision de la Direction de renforcer les inégalités sur les primes par catégories. 160 salariés en colère, réunis lundi 4 avec la CGT et avec le secrétaire général de l'UL Lillebonne, ont discuté et précisé les revendications qui unissent : un 13ème mois et le paiement des heures de grève.

Au bout de 3 jours avec blocage, le mercredi 6 janvier, la DRH a cédé une prime annuelle de 1550 € et le paiement des jours de grève.



En septembre 2020 **Chevron** annonce un plan de diminution d'effectif de 78 personnes. La CGT s'est positionnée contre le plan voulu à l'amiable.

IL FAUT SAVOIR QUE :

- Mike WIRTH patron de Chevron a touché 33 millions de \$
- Que les 10 plus hautes rémunérations ont touché 66 000 euros de prime.
- Et pour finir, + 8,5 % de dividendes aux actionnaires.

Par manque d'éléments de la part de la direction pour prouver la légitimité du plan, LA CGT n'a pas donné d'avis. Mais la CGT a appelé à une grève le 17 décembre pour marquer les choses contre les suppressions d'emplois. La grève a été suivie très majoritairement. **Donc tribunal le 10 février 2021 à Nanterre sur ces questions.**

Les vaccins pour les pays riches du Nord, la misère pour les pays du Sud...

Depuis maintenant quelques semaines, les pays les plus riches du monde ont débuté leur campagne de vaccination avec plus ou moins de succès et de rapidité.

90% des doses de vaccins qui ont été administrés dans le monde à ce jour l'ont été dans les 11 pays les plus riches !

Pour exemple, si le Canada a commandé de quoi vacciner 5 fois sa population alors que 67 pays à revenus très faibles risquent de n'obtenir aucune dose en 2021.

ANI Santé au travail : la CGT ne signera pas

Après consultation de ses organisations, la CGT n'apposera pas sa signature au bas de l'accord national interprofessionnel.

En effet, la CGT ne peut accompagner la dégradation des droits et moyens d'action des travailleurs sur leurs conditions de travail et leur santé.

Le Gouvernement refuse toute hausse du Smic en pleine crise sociale majeure !

Nous dénonçons alors la contradiction évidente entre cette sempiternelle position d'experts libéraux prônant le rejet de toute hausse du Smic et les propos du président Macron le 13 avril 2020 relatifs aux salaires trop bas des métiers d'utilité sociale.

Réforme de la justice des enfants : un déni de démocratie jusqu'au bout !

De nombreuses situations familiales se sont dégradées et mobilisent actuellement pleinement les professionnels pour lesquels l'accompagnement des jeunes est prioritaire et qui ne disposent pas du temps libre pour l'appropriation de la future réforme, par ailleurs encore en débat.

ÉDUCATION NATIONALE

Mardi 26 janvier était un jour de grève dans l'Éducation nationale. C'était un appel intersyndical et il concernait toutes les catégories de personnel : agents du Conseil départemental (cuisine, entretien, maintenance), Assistants d'Éducation, enseignants, Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap, infirmières, assistantes sociales, etc.

Il s'agissait de manifester contre les suppressions de postes (1880 postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2021), contre le recours accru aux heures supplémentaires pour compenser ces suppressions et pour l'augmentation des salaires de toutes les catégories de personnel.

La CGT Educ'action milite aussi pour que les personnels AESH soient enfin reconnus par l'Éducation nationale à travers un vrai salaire (750 euros actuellement) et un statut de fonctionnaire. Il s'agissait aussi de revendiquer des conditions sanitaires dignes de ce nom et pour ça, exiger le recrutement des personnels nécessaires au respect du protocole imposé par le ministère lui-même. Sans agents supplémentaires, impossible de respecter le protocole dans les cantines, par exemple.

A Rouen, on a pu faire un cortège CGT avec les syndicats du Conseil Départemental, de l'Enseignement Supérieur et de l'Éducation nationale. On a eu des soutiens aussi de camarades de BASF, de l'Énergie, de l'UL de Rouen et des Territoriaux de Rouen. Les 1 500 manifestants sont partis du Rectorat. Rendez-vous a été donné au 4 février pour la journée de grève interprofessionnelle.



160 à Dieppe
devant la sous-préfecture



1 500 à Rouen

DÉCRYPTAGE : LOI SÉCURITÉ GLOBALE



Depuis plusieurs semaines, les rassemblements et mobilisations contre la proposition de loi Sécurité globale ont fait descendre des centaines de milliers de personnes dans plus de 100 villes en France pour dénoncer une dérive sécuritaire très inquiétante.

En effet, le gouvernement mène une entreprise de démolition des libertés publiques fondamentales en France, à travers la proposition de loi Sécurité globale et ses articles 21, 22 et 24 notamment.

Nous ne voulons pas d'une loi qui porte atteinte aux libertés fondamentales !

Les différents dispositifs liberticides (caméras mobiles et fixes, drones...) couplés aux systèmes de reconnaissance faciale permettront d'identifier les citoyens, les militants des associations, des syndicats et des organisations politiques. Cela entraînerait une surveillance généralisée de l'espace public, ne laissant plus aucune place à l'anonymat essentiel et au respect du droit à la vie privée.

De même la remise en cause de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, de 1901 sur le droit d'association s'ajoutent au nouveau schéma du maintien de l'ordre. Ces dispositions liberticides sont une réelle menace et doivent disparaître.

Amplifions le mouvement avec celles et ceux attachés aux valeurs de liberté :

- Liberté d'informer et d'être informés
- Liberté d'expression
- Liberté de manifester
- Liberté de circuler anonymement





« PROJET HERCULE » : Le démantèlement d'EDF évolue vers le pire !

Depuis plusieurs mois les énergéticiens et gaziers sont mobilisés contre le projet « Hercule ». La journée du 19 janvier était un nouveau rendez-vous de mobilisation qui a connu un beau succès. Décryptage :

Le projet de réorganisation du groupe EDF, baptisé projet « Hercule », qui prévoyait de scinder EDF en deux entités distinctes, a évolué. Désormais, il s'agit de découper EDF en trois entités et d'en privatiser une partie.

Le découpage fomenté par le gouvernement est le suivant :

EDF Vert regrouperait les entités les plus profitables (les énergies renouvelables, qui comprennent la petite hydraulique, l'éolien, et le photovoltaïque, les réseaux électriques Enedis et SEI) et serait largement ouvert aux investisseurs privés, friands des revenus récurrents et sûrs ;

EDF Bleu comprendrait les entités sensibles nécessitant des investissements lourds comme le nucléaire et resterait public ;

EDF Azur serait une filiale d'EDF Bleu et aurait la charge des barrages hydroélectriques dont les concessions seraient remises en concurrence.

Ce découpage consiste à privatiser les profits et à socialiser les risques

Le projet « Hercule » a été élaboré par des banques d'affaires, à la demande de la direction d'EDF, afin de répondre aux préconisations de la Commission de Bruxelles en matière d'ouverture à la concurrence et de démantèlement des services publics.

En introduisant en Bourse la partie la plus rentable de l'entreprise (EDF Vert) et en préparant la cession future des barrages électriques, ce projet s'apparente à un schéma purement financier et vise à spolier un bien public sans envisager la moindre amélioration du service rendu à la collectivité nationale.

Non seulement les tarifs augmenteraient significativement mais ils pourraient également être différents dans chacune des nouvelles sociétés privées, ce qui risquerait de marquer la fin du tarif unique au niveau national et donc la fin de l'égalité de traitement des ménages .

Les impératifs du service public (fourniture d'électricité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points du territoire quels que soient les aléas climatiques) pourraient ne plus être garantis

Pourtant, la politique énergétique de la France doit, notamment, garantir « la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources » et permettre de « lutter contre la précarité énergétique ».

Les usagers paieront la note !

Ce projet ne vise absolument pas à améliorer le service rendu aux usagers ou à contenir la hausse des prix de l'énergie. Il est uniquement destiné à satisfaire des intérêts privés sans aucune considération d'intérêt général.

Pour accroître la rentabilité de leurs investissements, les actionnaires privés chercheront inévitablement à maximiser leurs profits au détriment des usagers et des salariés :

- en augmentant les tarifs,
- en rognant sur la qualité de service,
- en remettant en cause le niveau de l'emploi et les garanties collectives du personnel
- Tous les usagers sont concernés par ce projet.

Une seule réponse possible : la mobilisation dans l'unité la plus large !

Seul le rassemblement de l'ensemble des forces associatives, syndicales et politiques attachées au maintien et au développement du service public de l'énergie sera en mesure de garantir :

- le droit à l'énergie, à un coût accessible et identique en tous points du territoire, notamment pour les ménages les plus précaires et les territoires les plus fragilisés.
- le développement de la recherche et la mise en œuvre à la hauteur des besoins de l'énergie durable, respectueuse de l'environnement et des enjeux du réchauffement climatique.

La privatisation d'EDF et l'arrivée de concurrents devaient faire baisser les prix.

En 10 ans plus 50% d'augmentation !



Jeudi 28 janvier, un nouveau temps fort de lutte pour gagner !

Après une trêve des confiseurs bien méritée, les travailleurs des Industries Électriques et Gazières ont repris le chemin de la lutte pour l'avenir de leurs emplois dans les IEG et du service public de l'énergie. Une mobilisation contre les projets néfastes que préparent les directions et le gouvernement. **La journée d'actions réussie du 19 janvier montre la détermination et le niveau du rapport de force.**

Qu'ils soient du Groupe EDF, du Groupe ENGIE ou de Gazel Energie, les travailleurs grévistes ont compris que les semaines à venir seront décisives alors ils comptent bien continuer pour se faire entendre dans les débats en cours.

Les mobilisations des électriciens et gaziers ont su inscrire les enjeux énergétiques et industriels dans le paysage des élus de la nation. En effet, beaucoup de débats politiques se font écho des projets destructeurs du service public et du bien commun au profit d'intérêts particuliers et privés.

D'ailleurs, après les députés et les sénateurs, des courriers intersyndicaux sur le Gaz et l'Électricité sont envoyés dans ce sens à l'ensemble des maires de France.

Il est important de poursuivre cette offensive pour faire comprendre au plus grand nombre, ce qui se trame dans la plus grande opacité. Pour cela, la FNME-CGT met en ligne ses propositions sur le site : www.energie-servicepublic.com

Vous y trouverez l'ensemble des analyses et des propositions ainsi qu'une pétition pour marquer votre approbation : www.energie-servicepublic.com/copie-de-j-approuve



L'attaque historique que subit le service public de l'énergie nécessite à une réponse forte. C'est pourquoi, ce **jeudi 28 janvier**, la **FNME-GT appelle l'ensemble des travailleurs de la Branche des Industries Électriques et Gazières à manifester par la grève, leur opposition à la casse d'un secteur industriel essentiel pour l'intérêt général et l'avenir des concitoyens.**



Toutes les actions menées dans le cadre de cette lutte comptent et permettent à nos revendications d'être entendues et comprises par de nombreux élus politiques mais aussi des cadres dirigeants des entreprises.

La CGT proposera aux salariés et retraités des IEG, sur tout le territoire, des actions qui auront des impacts pour l'avenir des emplois, celui des entreprises et du service public de l'énergie de demain !

Rapprochez-vous des représentants CGT locaux pour préparer, avec eux, la prochaine journée de grève.

**PLUS NOMBREUX NOUS SERONS,
PLUS VITE NOUS GAGNERONS !
LE JEUDI 28 JANVIER,
MOTIVÉS ET ENGAGÉS !**

fnme cgt



#FédérerLesÉnergies

C**D****L****F****Collectif pour la Défense des Libertés Fondamentales**

Pour la défense de nos libertés

Retrait de la loi de sécurité globale !

Après les manifestations du 21 novembre du 28 novembre, qui ont réuni des centaines de milliers de personnes à l'appel de la coordination StopLoiSécuritéGlobale, une Marche des Libertés et des Justices s'est tenue partout en France samedi 5 décembre. Le mouvement pour la liberté d'information et pour le respect de l'état de droit et de nos libertés ne cesse de croître.

On a beaucoup parlé de l'article 24 dont l'objectif est d'empêcher la diffusion par les journalistes, reporters-photo, reporters d'images, documentaristes, membres d'observatoires citoyens mais aussi quiconque, des violences commises par les policiers ou gendarmes, renforçant ainsi le sentiment d'impunité des policiers violents et de multiplier les violences contre les manifestantes et manifestants.

Malgré une mobilisation de très grande ampleur (500 000 manifestant-e-s en France, le 28 novembre), déployée dans un contexte d'état d'urgence sanitaire et de confinement, le gouvernement et les parlementaires se sont contentés d'effets d'annonce s'agissant de la réécriture de cet article 24. Texte que le sénat semble vouloir fusionner avec l'article 18 du projet de loi « confortant les principes républicains », précédemment nommée « contre le séparatisme ».

En outre la disparition de cet article 24, si elle se produit, ne retire pas tous les autres articles liberticides de cette loi.

La loi Sécurité Globale va beaucoup plus loin que cet article 24

Le déploiement massif des caméras mobiles et des drones, s'ajoutant aux caméras fixes déjà existantes, couplés aux systèmes de reconnaissance faciale permettront d'identifier les citoyennes et les citoyens, les militantes et militants des associations, des syndicats et des organisations politiques. Cela entraînerait une capacité de surveillance généralisée de l'espace public, ne laissant plus aucune place à l'anonymat essentiel au respect du droit à la vie privée et ne pouvant avoir qu'un effet coercitif sur la liberté d'expression et de manifestation.

Ces dispositions liberticides, la remise en cause des lois de 1881 sur la liberté de la presse, de 1901 sur le droit d'association, s'ajoutant au nouveau schéma national du maintien de l'ordre, sont une menace et doivent disparaître

Nous ne voulons pas d'une loi qui porte atteinte aux libertés fondamentales et au regard des citoyen.nes.

Nous refusons que la France soit le pays des violences policières et des atteintes à la liberté d'informer.

Nous ne voulons pas d'une société où l'État peut voir avec des drones et des caméras piétons, sans être vu.

Nous soutenons que sans images diffusées par la société civile, les violences policières resteront impunies.

Nous rappelons que le droit français sanctionne les actes et non les intentions, comme le prévoit l'article 24 et d'autres projets de lois en discussion.

Nous refusons cette politique autoritaire et le basculement possible dans un état de police, nous ne resterons pas silencieux·ses ni assis·es !

Amplifions le mouvement en fédérant les syndicats, les collectifs, les associations, les organisations de défense des droits humains et toutes les citoyennes et les citoyens pour arriver demain au retrait de cette Loi Sécurité globale et après demain de toutes les autres lois liberticides

**Pour la liberté d'informer et d'être informés
pour la liberté d'expression
pour la liberté de manifester**

MARCHE DES LIBERTES
Rassemblons nous
au Palais de Justice
samedi 30 janvier 14h30

Collectif de défense des libertés fondamentales de Rouen

Association France Palestine Solidarité (AFPS), Comité de Réflexion et d'Action Laïque 76 (CREAL), Émancipation 76, Ensemble, Europe Écologie Les Verts, Fondation Copernic, Fédération Syndicale Unitaire (FSU 76), Générations, Groupe d'Action Féministe Rouen, La France Insoumise, Ligue des Droits de l'Homme de Rouen (LDH), Nouveau Parti Anticapitaliste Rouen (NPA), Parti Communiste Français 76, Parti de Gauche 76, Section Normandie du Syndicat national des journalistes (SNJ), Union départementale CGT 76, Union Syndicale Solidaires.....

et

Libre Pensée Rouen, Parti Ouvrier Indépendant (POI), Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), Union Communiste libertaire,

en respectant la distanciation physique, masqué-e-s ...mais pas bâillonné-e-s !

[***cdlfdrouen@gmail.com***](mailto:cdlfdrouen@gmail.com)



DES PAPIERS POUR LES PREMIERS DE CORVÉE !

RASSEMBLEMENT JEUDI 28 JANVIER 10H30

DEVANT LA PRÉFECTURE DE SEINE-MARITIME

PLACE DE LA MADELEINE A ROUEN

Le Jeudi 28 Janvier 2021, l'Union Départementale CGT sera reçue par la préfecture de Seine-Maritime pour discuter de la situation des travailleurs sans-papiers dans notre département. En effet leur précarité administrative les empêche de défendre leurs droits face à des employeurs parfois peu scrupuleux, ce qui est préjudiciable à l'ensemble du monde du travail.

Leur situation est aggravée par la pandémie actuelle. Ils appartiennent aux « premiers de corvée » les plus exposés à la maladie et rencontrent des difficultés à accéder aux tests, aux protections et aux soins. Par exemple, ceux qui sont régulièrement déclarés par leur employeur et paient leurs cotisations, ne peuvent bénéficier ni de l'Assurance Maladie du fait de leur situation administrative, ni de l'Aide Médicale d'Etat réservée aux sans-papiers, s'ils dépassent le plafond de ressources de 752€ par mois. Certains ont perdu leur emploi du fait de la pandémie sans pouvoir bénéficier de l'assurance chômage pour laquelle ils ont pourtant cotisé.

Depuis des années, la CGT organise des grèves et des manifestations pour la régularisation de ces travailleurs. Elle les aide à déposer leur dossier dans le cadre de l'admission exceptionnelle au séjour prévue par l'article L313-14 du Code des étrangers (ceseda) et des critères de la circulaire du 28 Novembre 2012, obtenus par ces luttes.

Depuis de nombreux mois, les demandes correspondant à ces critères font l'objet d'un refus de séjour ou n'obtiennent pas de réponse des services de la Préfecture de Seine Maritime.

Du fait de l'urgence sanitaire, nous avons sollicité une rencontre pour discuter de l'application de cette circulaire. **Nous appelons tous les travailleurs sans-papiers et leur soutien à se rassembler Jeudi 28 Janvier à 10h30 pour appuyer la délégation qui sera reçue par la préfecture.**



CGT - Collectif travailleurs sans-papiers de Rouen
187 rue Albert Dupuis 76000 Rouen.

Messagerie : tsp.cgtrouen@orange.fr



Le gouvernement et le patronat profitent de la crise du Covid pour multiplier les mauvais coups :

Salaires, emploi, retraite, protection sociale, santé, pouvoir d'achat, libertés...

**TOUT EST RÉDUIT,
TOUT EST ATTAQUÉ !
PLUS RIEN NE VA !!**

**Travailleurs, privés d'emploi,
étudiants, lycéens, retraités**

**TOUS ENSEMBLE
NOUS SOMMES
LA SOLUTION !**



LA FORTUNE DES PATRONS FRANÇAIS SE COMPTE EN MILLIARDS DE DOLLARS

Au classement Forbes des milliardaires 2020, 39 grands patrons français détiennent + de 300 milliards de dollars

Ils ne sont qu'une poignée de milliardaires, nous sommes des millions

TOUS ENSEMBLE, ON PEUT GAGNER

Arrêt des suppressions de postes et interdiction des licenciements

Abrogation des réformes détruisant le système de santé et les services publics

Augmentation des salaires, des pensions, des minimas sociaux

Maintien de toutes les libertés dont celles de manifester



**COMBATTRE
LES VIOLENCES
SEXISTES
ET SEXUELLES**



Ce guide, à destination de toutes les militant·es CGT, est un guide pratique pour en savoir plus sur les violences sexistes et sexuelles au travail.

Il vous aidera à lancer des campagnes de prévention et développer vos relations avec les travailleur·euse·s sur les questions de violences.

Il vous aidera également à accueillir, accompagner et conseiller des victimes de violences sexistes et sexuelles. Des exemplaires sont disponibles à l'UD.

Lecture en ligne ici (<https://www.cgt.fr/guide-combattre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>)

POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DU 21^E SIÈCLE : ENJEUX ET PROPOSITIONS



Pour répondre concrètement au vœu « plus jamais ça » partagé par tous au cœur de la pandémie, la CGT s'est engagée à partager nos propositions plus largement pour donner corps au progrès social et environnemental.

Pour la CGT, le progrès social passe par la reconquête d'une Sécurité sociale du xxi^e siècle, qui renforce les droits existants et qui en intègre de nouveaux. Un projet symbole d'une CGT visionnaire et force de propositions pour construire le monde d'après. C'est ce que vous propose ce document d'une exceptionnelle richesse.

Lecture en ligne ici (<https://www.cgt.fr/livret-securite-sociale-edition-2020>)

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Crédit photo : Paul Bradbury / Caia Images / GraphicObsession

**Bien assurer
mon CSE,
c'est essentiel.**



Assureur de près de 10 000 structures ⁽¹⁾, la Macif est l'assureur privilégié des Comités Sociaux et Économiques.

En assurant votre CSE à la Macif, vous bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé avec un réseau de conseillers spécialisés dédié à votre écoute
- de garanties adaptées au fonctionnement et aux activités de votre CSE : la responsabilité civile et l'assurance des biens⁽²⁾
- d'avantages pour les salariés bénéficiaires de votre CSE⁽³⁾

► N°Cristal 09 69 39 49 55

APPEL NON SURTAXE

**macif.fr / rubrique « Associations et CSE »
ou par mail cse@macif.fr**



Essentiel pour moi

(1) Au 31 décembre 2019.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat Multigarantie Activités Sociales Comité d'entreprise souscrit.

(3) Offre soumise à conditions valables en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un CSE ayant signé un PACTE CSE en 2021.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.